

DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE  
EXTRAIT DE REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

Séance du 26 mars 2024

N/Réf : BdK/LB 26/03/2024

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs, Michel GILLOT, Isabelle SENECHAL, Christian GATARD, Sylvia GAURIER, Michel GUIGNAUDEAU, Alain ANCEAU, Alain BENARD (départ 10h30), Pascal BRUN, Jean-Marie CARLES, Claude COURGEAU, Michèle GASNIER, Gérard HENault (arrivée 10h10), Olivier LEBRETON, Alain MEDINA, Patrick MICHAUD (départ 11h15), Françoise MORIN, Gérard PERRIER, Jean-Paul ROBERT, Oulématou BA-TALL (Suppléante de Alice WANNERROY),

**Etaient absents et excusés :**

Mesdames et Messieurs, Bruno MEREAU, Vincent MORETTE, Benoit BARANGER (ayant donné pouvoir à Michel GILLOT) Thierry CHAILLOUX (ayant donné pouvoir à Gérard PERRIER), Xavier DUPONT (ayant donné pouvoir à Sylvia GAURIER), Annie LAURENCIN (ayant donné pouvoir à Alain MEDINA), Bertrand RITOURET (ayant donné pouvoir à Isabelle SENECHAL)., Patrick LEFRANCOIS (ayant donné pouvoir à Christian GATARD), Alice WANNERROY.

**Assistaient également à la séance :**

Madame Béatrice WACONGNE, Payeuse Départementale d'Indre-et-Loire.

Monsieur Benoit de KILMAINE, Directeur Général du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,  
Monsieur Laurent BEUZIT, Directeur du pôle Administration Générale, Finances du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

**D-2024-035 COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIAL - ADHESION**

**Le Conseil d'Administration,**

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

Le CNAS accompagne l'agent tout au long de son existence, dans les moments heureux comme dans les périodes plus difficiles.

Pour favoriser l'accessibilité aux offres, un catalogue et un site ([www.cnas.fr](http://www.cnas.fr)) sont articulés autour des étapes de la vie, des préoccupations et des centres d'intérêt des agents bénéficiaires de l'action sociale prévue à l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée.

**Considérant** que l'action sociale constitue un outil de management pertinent, je vous propose de poursuivre l'adhésion du Centre de Gestion au CNAS.

**Considérant** qu'il convient de maintenir le bénéfice de cette action sociale au bénéfice des agents relevant de la compétence du Centre de Gestion en sa qualité d'employeur territorial,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**Décide**

REÇU EN PREFECTURE

le 29/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-037-283700128-20240326-D\_2024\_035-

- De poursuivre l'adhésion du Centre de Gestion au CNAS pour l'année 2024 au profit des agents et des retraités de notre établissement à condition que ces derniers utilisent les services du CNAS, au moins une fois, sur une période de deux années à compter de la date de dernière utilisation.

Fait et délibéré le 26 mars 2024

Pour expédition conforme,  
Le Président du Centre de Gestion  
d'Indre-et-Loire,

Michel GILLOT



Acte transmis à la Préfecture le : 29/03/2024  
Acte reçu en préfecture le : 29/03/2024  
Acte publié électroniquement le : 29/03/2024  
Acte Exécutoire

REÇU EN PREFECTURE

le 29/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-037-283700128-20240326-0\_2024\_035-